

8


 Nous Soussignés Sommes convenus de ce qui suit:
 M^{rs} de la Harpe, de l'Académie Royale des
 Inscriptions et belles Lettres cède et transporte pour
 toujours aux Sieurs Desaint et Chaillant et Durand
 Libraires à Paris un manuscrit de ma composition,
 intitulé Notice de la Gaule, qui pourra former un
 volume in 8^o avec une Carte, et ce aux conditions
 suivantes.

1^o Lesdits Sieurs s'engagent de commencer
 l'impression en mars prochain et de la finir dans le
 courant de l'année prochaine.

2^o Jls me payeront pour mes honoraires la somme
 de douze cent Livres en quatre paiements égaux, dont
 le premier le 1^{er} août 1760, le second le 1^{er} novembre
 1760, le troisième le 1^{er} février 1761. et le quatrième
 le 1^{er} mai 1761.

3^o Jls me remettront gratuitement cinquante

Exemplaires dont une douzaine brochés et Le reste
en feuilles non compris L'exemplaire des bonnes
feuilles.

2^o ils me payeront pour Le papier, impression et
luminure de la carte, six sols pour l'exemplaire, et
je leur en fourniray à ce prix 750. Exemplaires, dont
700. pour Les exemplaires qu'ils comptent mettre en
vente et cinquante pour Les exemplaires qu'ils
s'engagent à me remettre gratuitement, et Le prix
des dites cartes me sera payé comptant Lors de la
Livraison qui en sera faite par moy au mois
d'Avril de l'année prochaine 1760.

3^o ils me fourniront Les exemplaires dont je
pourray avoir besoin au prix de province.

6^o je donne mon consentement pour qu'on mette
sur le frontispice de L'ouvrage, pour servir de
suite aux mémoires de L'Académie, et j'ay obtenu

chus cela. Le consentement de L'academie. 11

Et nous Desaint et Saillant et Durand
 acceptons Les conditions cy dessus et promettons
 nous y conformer. fait double entre nous a Paris
 ce vingt quatre novembre mil sept cent
 cinquante neuf.

11.

J. Je m'engage a corriger deux Epreuves et
 j'exige même qu'on me les remette.

Je m'engage pareillement a faire la table des
 matières, mais je me reserve la faculté de faire
 des corrections et augmentations dans une Edition
 suivante, et s'il s'élève quelques difficultés au sujet
 des honoraires que je serai crû devoir de quelques jours
 ces corrections et augmentations, nous en passerons
 par le sçavoir sera arbitré par des amis communs
 comme est M. Le Labbe Barthelémy et Casseronier.

